

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-11

Objet : Animation Estivale 2015 : attribution de subventions pour diverses associations sportives et culturelles.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

L'édition 2014 de l'Animation Estivale présente, à l'image des années précédentes, un bilan positif tant en programmation qu'en résultat. Ainsi 99 activités déclinées en 151 ateliers animés ont permis de relever le défi annuel de proposer aux jeunes messins un programme toujours riche et renouvelé. Le nombre de participants reste stable avec 3285 cartes délivrées et les activités sont de plus en plus largement fréquentées ; ainsi le taux de réservation des activités est monté jusqu'à 95 % sur les semaines les plus fréquentées. Le nombre de structures partenaires reste sensiblement le même avec les fidèles et les nouveaux venus permettant ainsi un renouvellement des offres. L'enquête de satisfaction menée auprès des parents et des clubs confirme le succès de ce dispositif et la réalisation de son objectif car un certain nombre de jeunes poursuivent la pratique de l'activité découverte lors de l'animation estivale tout au long de l'année.

La 35^{ème} édition qui se déroulera du 6 juillet au 14 août 2015 continuera de proposer aux jeunes messins une palette d'animations toujours aussi variées et attractives tout en tenant compte des contraintes budgétaires et en ayant réajusté l'offre à la demande, au vu de l'analyse des chiffres de fréquentation constatés lors des exercices précédents et en concertation avec les associations.

De nouveaux partenaires font leur entrée comme les associations Aïkido La Grange au Bois (Aïkido), Ryu Taï Jitsu Lorrain (self défense), Mental (Muaythai), Graoulab, Collectif Art (capoeira) et pour les organismes publics comme le FRAC, TCRM-Blida, Metz en Scène, Ludothèque d'Eveil Artistique et Culturel (LEAC)... L'entrée des structures de la petite enfance apporte une nouveauté dans l'animation en proposant des activités associant l'enfant et le parent. De même que les animateurs de l'école des sports interviendront pour la première fois pour proposer des activités de cirque (jonglage) et de pleine nature (VTT, randonnée...) au cours des deux premières semaines complétant ainsi l'offre et étendant la capacité d'accueils.

Egalement, l'Animation Estivale continuera à favoriser la mixité des publics avec l'accueil de jeunes en situation de handicap et à atteindre les plus éloignés du dispositif en programmant des activités dans les quartiers.

Afin que l'ensemble se déroule dans de bonnes conditions, l'attention portée à la qualité de l'encadrement des activités sera maintenue par le service Jeunesse, éducation populaire et vie étudiante ayant élaboré avec les associations une charte d'encadrement de l'Animation Estivale dont sa signature est requise par chaque intervenant.

La valorisation de l'Animation Estivale se traduira comme à l'accoutumée par ses traditionnels circuits de communication et par son site Internet permettant aux associations partenaires de publier leur offre d'activités mais aussi des articles, pour mettre en valeur un atelier particulier et permettant une réelle interaction avec les parents.

Ainsi les projets de 73 associations et institutions sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de **172 895 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles et structures publiques participant à l'animation estivale 2015 :

<u>Activités sportives :</u>	107 205 €
- Planet Aventure Organisation	16 895 €
- Aïkido La Grange au Bois	490 €
- Athlétisme Metz Métropole	1 720 €
- Société des Régates Messines	4 000 €
- Metz Badminton	2 070 €
- Baseball et Softball Club de Metz	1 720 €
- ASPTT Metz	4 290 €
- Metz Basket Club	2 750 €
- Boxing Club de Metz	1 280 €
- Kayak Club de Metz	8 570 €
- Club d'échecs Alekhine	560 €
- Club d'échecs Metz Fischer	560 €
- Ecole Française d'Echecs de Metz	600 €
- Les cavaliers de la chenevière	5 980 €
- Club Alpin Français de Moselle	1 830 €
- Club Escalade Evasion Metz	1 930 €
- Société d'Escrime de Metz	2 460 €

- UL de Plantières	2 210 €
- APM football	1 200 €
- AS Metz Grange-aux-Bois	2 140 €
- CO Metz Bellecroix	2 060 €
- Association Sportive du Gardengolf	1 410 €
- Metz Gym	5 920 €
- Metz Handball	3 110 €
- Metz Magny Handball	760 €
- Metz Judo Jujitsu	3 890 €
- Ecole de Karaté 57	1 030 €
- Association Metz Lorraine Japon	640 €
- Moselle Moto Club	3 290 €
- Mental	330 €
- Fédération de Moselle pour la Pêche	3 160 €
- Imagine	900 €
- Rugby Club de Metz	1 830 €
- Ryu Taï Jitsu Lorrain	80 €
- Hando Arts Martiaux	590 €
- Taekwondo Spirit Metz	100 €
- SMEC Tennis	760 €
- AS Natation Messine Tennis	1 080 €
- Association Sportive des Cheminots (ASCM)	750 €
- Metz Tennis de Table	4 520 €
- ASCM Les Archers du St Quentin	730 €
- Cyclo Club de Metz	1 200 €
- Cercle Yachting à Voile	4 500 €
- Association Pouilly-Metz Volley	1 310 €

Activités culturelles : 65 690 €

- Assolatelier	3 400 €
- Au Four et à Mesure	400 €
- Bouche à Oreille	1 390 €
- Cantus Firmus	4 770 €
- Centre d'Etudes Grégoriennes	420 €
- Collectif Art	1 680 €
- Centre Pompidou Metz	700 €
- CPN Les Coquelicots	2 000 €
- Culture 21	3 300 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France	1 290 €
- Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	2 720 €
- Cie ENZ	920 €
- Graoulab	470 €
- Institut des Musiques d'Aujourd'hui	3 100 €
- EEDF GR Ludothèque Metz	2 550 €
- Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel	8 090 €
- Metz Lorraine Japon	200 €
- Metz Street Culture	1 760 €
- Metz Métropole (<i>Musée de la Cour d'Or</i>)	3 500 €
- Module Ranch	1 230 €

- My Art	660 €
- Nan Bara	3 930 €
- Pas Assez	1 860 €
- Permis de Jouer	1 920 €
- Photo-Forum	600 €
- Pushing	5 340 €
- Le Studiolo	950 €
- Cie Theatr'hal	4 480 €
- Tous Branchés.com	2 060 €

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des justificatifs (état statistique de fréquentation),
- **D'AUTORISER** la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **172 895 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante

Commissions : Commission Sport et Jeunesse

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ